

Montréal, le 6 mai 2019

Mme Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : HQD - Demande relative à l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques (R-4060-2018)

Madame,

Vous trouverez ci-jointe la demande de remboursement de frais soumise par UC dans le dossier en rubrique.

La Régie notera que les frais réclamés sont plus importants que ceux initialement prévus dans le budget de participation soumis par UC le 17 septembre 2018.

En effet l'équipe de travail de UC a dû vouer beaucoup plus de temps de préparation et d'audience que ce qui avait été initialement projeté pour ce dossier. Plusieurs facteurs justifient ces dépassements, tant pour le procureur que pour l'analyste d'UC.

Au moment de la préparation du budget prévisionnel, la durée de l'audience n'était pas connue. UC a donc sous-estimé à 21 heures le temps d'audience qui dans les faits aura été de près de 30 heures.

La décision procédurale D-2018-166, en date du 22 novembre 2018 a également soulevé des éléments importants et demandé un complément de preuve au Distributeur qui fut déposé le 7 décembre 2018. Le suivi de cette décision a requis une réflexion et du travail supplémentaires de la part de l'équipe de UC.

Également, le document émanant de la firme E-3 soumis en preuve par le Distributeur tant dans son format que dans son contenu (document en anglais impossible à copier avec acronymes non définis) a nui à l'efficacité de l'équipe.

Finalement, en cours de préparation de dossier et lors de l'audience, l'équipe de UC a dû faire face à des enjeux dont l'ampleur n'avait pas été initialement prévue, dont les nombreuses hypothèses commerciales utilisées dans l'analyse de rentabilité et les divers aspects juridiques affectant la demande du Distributeur.

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ACEF AMIANTE - BEAUCÉ - ETCHÉMIN
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DEL'ÎLE-JÉSUS
ACEF DE LANAUDIÈRE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE
ACEF GRAND-PORTAGE

ACEF MONTRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACQC
CIBES DE LA MAURICIE
EBO

7000, avenue du Parc, bureau 201 Montréal (Québec) Canada H3N 1X1

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

UC soutient respectueusement que dans ces circonstances, la demande de remboursement de frais telle que soumise est raisonnable et justifiée et que l'intervention de UC dans ce dossier aura été pertinente et utile à la Régie.

En conséquence UC demande à la Régie de lui accorder ses frais tels que réclamés.

Veillez agréer chère Me Dubois, mes salutations distinguées.



France Latreille
Directrice

C.C. Jean-Olivier Tremblay, HQD
Hélène Sicard, procureur d'UC
Viviane de Tilly, analyste d'UC